8200396

SPORTS MARINE BIG HORN 8 OZ

Fiche technique santé-sécurité

En vertu des règlements du Registre fédéral américain

Date de révision : 2017-04-04

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur du produit

État du produit	: Substance
Appellation commerciale	: Sports Marine Big Horn 8 oz
N° CAS	: 75-37-6
Formule	: C2H2F4
Synonymes	: 1,1-difluoroéthane / 1,1-Difluoroéthane (gaz réfrigérant R 152a) / algofrene type 67 / difluoroéthane / Dymel 152 / Dymel 152A / éthane, 1,1-difluoro- / fluorure d'éthylène (=1,1difluoroéthane) / difluorure d'éthylidène / fluorure d'éthylidène / FC 152A / fluorocarbone 152A / Fréon 152 / Fréon 152A / Genetron 100 / Genetron 152 / Genetron 152A / halocarbone R 152A / HCFC- 152a / HCFC-152A / HFC-152a / hydrofluorocarbone 152A / réfrigérant 152A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Klaxon en aérosol

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche technique de santé et sécurité

Fiamm Technologies LLC
1550 Leeson Ave
Cadillac, MI 49601
T 231-779-3516

1.4. Numéro de téléphone

Numéro d'urgence 800-282-8725

SECTION 2 : Identification des dangers

Catégories du SGH (GHS)

Critères		Catégorie	Terme d'avertissement	Pictogrammes
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	3	Avertissement	Bouteille à gaz

Remarque : Aérosol ininflammable. Non défini comme un gaz inflammable, car la chaleur de combustion est <20 kJ/g, la distance d'inflammation est <15 cm et le produit a réussi le test d'inflammabilité dans un espace clos en vertu du code 16 CFR 1500.3(c)(6) de la Loi fédérale américaine sur les substances dangereuses de la Commission de sécurité des produits de consommation. Non défini comme un gaz inflammable selon le Règlement canadien sur les produits contrôlés DORS/88-66, critère 40 de la Division 5.

Éléments d'étiquette

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et il est étiqueté conformément aux règlements de la Commission américaine sur la sécurité des produits de consommation, qui ont préséance sur les sur l'étiquetage de communication des risques OSHA. L'étiquette du contenant n'inclut pas les éléments d'étiquette ci-dessous. Les éléments d'étiquette ci-dessous s'appliquent aux produits industriels/professionnels.

Terme d'avertissement	**AVERTISSEMENT**
Pictogrammes	**Mentions de danger**
	H280 : Contient du gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Prévention	**Mentions de mise en garde**
P251	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
Stockage	**Mentions de mise en garde**
P410 + P412	Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F).

Risques non classifiés ailleurs

Critère HCS2012	**Mentions de danger/ Mention de mise en garde**	**Terme d'avertissement**	**Pictogrammes**
Asphyxiant simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.	Avertissement	Non applicable
Autres critères	**Mentions de danger/ Mention de mise en garde**	**Terme d'avertissement**	**Pictogrammes**
Engelures	Le contact du liquide ou de l'aérosol avec la peau peut causer des engelures.	Avertissement	Non applicable
Inflammabilité spécifique	Inflammable sous forme liquide. (Le produit peut s'éjecter sous forme liquide si la bombe aérosol n'est pas tenue verticalement lors de l'utilisation.)	Avertissement	Non applicable
Surexposition intentionnelle	L'emploi inapproprié intentionnel et l'inhalation abusive peuvent avoir des effets néfastes sur les systèmes cardiaque et nerveux.	Avertissement	Non applicable
	Peut former un mélange explosif avec l'air.	Avertissement	Non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur

3.1. Substance

Nom : 1,1-Difluoroéthane, liquéfié, sous pression

N° CAS : 75-37-6

N° CE : 200-866-1

Nom	**Identificateur du produit**	**%**	**Classification (SGH-US)**
1,1-Difluoroéthane, liquéfié, sous pression (Constituant principal)	(N° CAS) 75-37-6	> 99	Gaz liquéfié, H280

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

Mesures de premiers soins générales : Vérifier les fonctions vitales. Perte de conscience : maintenir les voies respiratoires dégagées et une bonne respiration. Arrêt respiratoire : respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque : procéder à la réanimation. Victime consciente avec respiration laborieuse : position demi-assise. Victime en état de choc : position dorsale avec les jambes légèrement soulevées.
Vomissements : prévenir l'asphyxie et la pneumonie par aspiration. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer).
Continuer à surveiller la victime. Fournir de l'aide psychologique. Garder la victime calme; éviter les efforts physiques. Selon la condition de la victime : médecin/hôpital. Ne jamais donner d'alcool à boire.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Problèmes respiratoires : consulter un médecin ou des services médicaux.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. En cas d'engelures : Nettoyer immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes)/douche. Retirer les vêtements pendant le nettoyage. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau. Couvrir les plaies avec un pansement stérile. Consulter un médecin ou des services médicaux. Si la surface brûlée est > 10 %, emmener la victime à l'hôpital.

Premiers soins après contact avec les yeux : Rincer à l'eau. Ne pas appliquer d'agent de neutralisation. Emmener la victime chez un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Non applicable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Symptômes/blessures : Contient du gaz réfrigéré; peut causer des brûlures cryogéniques ou des blessures. Non considéré comme particulièrement dangereux dans des conditions d'utilisation normales.

Symptômes/blessures après inhalation : EXPOSITION À DE FORTES CONCENTRATIONS : Étourdissements. Irritation mineure. Mal à la tête. Nausées. Vomissements. Trouble de la coordination. Trouble de la conscience.

Symptômes/blessures après contact avec : Engelures.

Symptômes/blessures après contact avec : Aucune donnée disponible.

Symptômes/blessures après ingestion : Non applicable

Symptômes chroniques : Aucun effet connu.

4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre BC. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun moyen d'extinction inapproprié connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : RISQUE D'INCENDIE DIRECT. Aérosol inflammable. Gaz/vapeur inflammable avec l'air dans les limites d'explosivité. RISQUE D'INCENDIE INDIRECT. Peut accumuler des charges électrostatiques : risque d'inflammation. Peut s'enflammer au contact d'étincelles. Gaz/vapeur se propage au niveau du sol : risque d'inflammation.

Risque d'explosion : RISQUE D'EXPLOSION DIRECT. Gaz/vapeur explosif avec l'air dans les limites d'explosivité. RISQUE D'EXPLOSION INDIRECT. La chaleur peut provoquer l'augmentation de la pression dans les réservoirs/tonneaux : risque d'explosion. Peut s'enflammer au contact d'étincelles.

Réactivité : Si chauffé/brûlé : émet des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs, par exemple : acide fluorhydrique, fluorure de carbonyle. Réagit violemment avec les oxydants (forts).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions pour la lutte contre l'incendie : S'il n'y a aucun danger pour ou en provenance de l'environnement : brûlage contrôlé. Si les substances dangereuses sont à proximité : considérer l'extinction. Procéder à l'extinction seulement si l'alimentation en gaz ou la fuite de gaz peut être arrêtée par la suite. Refroidir les réservoirs/tonneaux avec de l'eau pulvérisée; les placer en lieu sûr. Risque d'explosion thermique : éteindre/refroidir sous protection. Ne pas déplacer le chargement s'il est exposé à la chaleur. Après refroidissement : risque persistant d'explosion thermique. Diluer les gaz toxiques avec de l'eau pulvérisée.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Exposition à la chaleur et au feu : appareil à air comprimé/oxygène.

Autres informations : Aérosol NFPA de niveau 1.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer les sources d'inflammation. User d'une prudence particulière pour éviter les décharges électrostatiques. Éliminer toutes les sources d'inflammation possibles. Aucune flamme nue. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants isolants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversement important ou dans un espace clos : appareil d'air comprimé. Voir la section Manutention des matériaux pour sélectionner des vêtements de protection.

Procédures d'urgence : Rester contre le vent. Délimiter les zones de danger. Considérer l'évacuation. Interdire l'accès aux zones basses. Fermer les portes et les fenêtres des locaux adjacents. Éteindre les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelle. Protéger les électroménagers et les dispositifs d'éclairage contre les explosions et les étincelles. Éviter l'infiltration d'eau dans les contenants. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate à l'équipe de nettoyage.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone touchée.

6.2. Précautions

Éviter la propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Circonscrire les substances libérées; pomper dans des contenants adaptés. Consulter la section Manutention des matériaux pour sélectionner les matériaux appropriés pour les contenants. Colmater la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide déversé. Incliner le contenant de côté pour arrêter la fuite. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange gaz/air explosif. Diluer/disperser le gaz ou la vapeur combustible avec un rideau d'eau. Fournir de l'équipement et des réceptacles mis à la terre. Ne pas vaporiser d'eau sur les parois non chauffées d'un réservoir. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.

Méthodes de nettoyage : Les réservoirs endommagés/refroidis doivent être vidés. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Voir la section Manutention des matériaux pour sélectionner les matériaux appropriés pour les contenants. Apporter le produit collecté au fabricant ou à une autorité compétente. Nettoyer les vêtements et l'équipement après manipulation.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Contrôles d'exposition et protection personnelle.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers additionnels lors du traitement : Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

Précautions pour une manipulation sans danger : Se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides non nettoyés comme s'ils étaient pleins. Nettoyer et sécher soigneusement l'installation avant d'utiliser. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Utiliser des électroménagers et des dispositifs d'éclairage à l'épreuve des explosions et des étincelles. User de prudence pour éviter les décharges électrostatiques. Garder à l'écart des flammes nues et des sources de chaleur. Garder à l'écart des sources d'inflammation et des étincelles. Respecter les normes d'hygiène courantes. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Mesurer la concentration d'oxygène dans l'air. Travailler sous un système d'aspiration/ventilation localisée.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer, ainsi qu'en quittant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, incluant d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Aérosol de niveau 1.
Des procédures de mise à la terre appropriées doivent être suivies pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Garder uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien aéré. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder dans un endroit à l'épreuve du feu. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F).

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matériaux incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage : < 50 °C

Chaleur de combustion : -7 950 Btu/lb = -4 420 cal/g = -185X10+5 J/kg

Inflammation à la chaleur : GARDER LA SUBSTANCE À L'ÉCART des sources de chaleur et des sources d'inflammation.

Interdictions de stockage mixte : GARDER LA SUBSTANCE À L'ÉCART des agents d'oxydation.

Aire de stockage : Ventilation au niveau du sol. Salle de stockage à l'épreuve du feu. Prévoir une cuve pour collecter le produit déversé. Effectuer la mise à la terre du réservoir. Garder à l'abri de la lumière directe du soleil. Respecter les exigences légales.

Règles spéciales pour l'emballage : EXIGENCES PARTICULIÈRES : avec détendeur de pression. Propre. Correctement étiqueté. Respecter les exigences légales.

Matériaux d'emballage : MATÉRIAUX APPROPRIÉS : acier, acier inoxydable, acier Monel, plomb, aluminium, cuivre, étain.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Suivre les directives de l'étiquette.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition et protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles

Mesures d'ingénierie : Ventilation aspirante localisée, hotte à évacuation.

Équipement de protection personnelle : Éviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de sécurité.



Matériaux pour vêtement de protection : DONNER UNE BONNE RÉSISTANCE : caoutchouc au butyl, cuir, néoprène, polyéthylène. PVC.

Protection des mains : Gants isolants.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection.

Protection respiratoire : Haute concentration de vapeur/gaz : respirateur autonome. Maintenir le taux d'oxygène à plus de 19,5 % dans le lieu de travail. Utiliser une protection respiratoire si le taux d'oxygène est inférieur à 19,5 % ou pendant une intervention d'urgence en réponse au déversement de ce

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Gazeux
Apparence	: Gaz liquéfié.
Masse moléculaire	: 66,05 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Légère odeur. Faible odeur d'éther.
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -117 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -25 °C
Point d'éclair	: < -50 °C
Température critique	: 114 °C
Température d'auto-inflammation	: 455 °C
Température de décomposition	: Pression de vapeur à 50 °C :
Inflammabilité (solide, gaz)	:
Pression de vapeur	:

Aucune donnée disponible	5100 hPa
Aucune donnée disponible	11,700 hPa

Pression critique	:	44 960 hPa
Densité de vapeur relative à 20 °C	:	2,3
Densité relative	:	1,0 (-25 °C)
Gravité/densité spécifique	:	1004 kg/m³ (-25 °C)
Solubilité	:	Faiblement soluble dans l'eau. Soluble dans les solvants organiques. Eau : 0,54 g/100 ml (0 °C)
Log Pow	:	0,75 (valeur expérimentale)
Log Kow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	0,37 Pa.s (-31 °C)
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	4 - 19 % vol 112 - 518 g/m³

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	0 %
Groupe de gaz	:	Gaz liquéfié
Autres propriétés	:	Gaz/vapeur plus lourd que l'air à 20 °C. Peut générer des charges électrostatiques.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Si chauffé/brûlé : émet des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs, par exemple : acide fluorhydrique, fluorure de carbonyle. Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Étincelles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

R152A (\f)75-37-6

CL50 inhalation-rat (mg/l)	176 mg/l/4h (rat; analyse documentaire)
CL50 inhalation-rat (ppm)	> 437 500 ppm/4h Mortalité en 2/6 à 43,75 % et1/6 à 38,3 %. À ≥ 17,52 %, léthargie, respiration laborieuse, réactivité au son réduite ont été observées. À 6,64 %, uniquement hyperémie et respiration superficielle ont été observées.

Corrosion/irritation cutanée	: Non classifié
Dommage/irritation oculaire grave	: Non classifié
Sensibilisation de la peau ou des voies	: Non classifié
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classifié. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classifié
Toxicité pour la reproduction	: Non classifié. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour organes cibles précis (exposition unique)	: Non classifié
Toxicité pour organes cibles précis (exposition répétée)	: Non classifié. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'aspiration	: Non classifié. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets et symptômes indésirables potentiels sur la santé humaine	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/blessures après inhalation	: EXPOSITION À DE FORTES CONCENTRATIONS : Étourdissements. Irritation mineure. Mal à la tête. Nausées. Vomissements. Trouble de la coordination. Trouble de la conscience. Trouble du rythme cardiaque.
Symptômes/blessures après contact avec la	: Engelures.
Symptômes/blessures après contact avec les	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/blessures après ingestion	: Non applicable
Symptômes chroniques	: Aucun effet connu.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - air	:	Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009). Inclus dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006). TA-LuftKlasse 5.2.5.
Écologie - eau	:	Contaminant d'eau modéré (eau de surface). Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.

12.2. Persistance et dégradabilité

R152A (75-37-6)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

R152A (75-37-6)

Log Pow	0,75 (valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation faible (log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination des déchets

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux règlements locaux et nationaux. Les déchets dangereux ne doivent pas être mélangés avec les autres déchets. Les différents types de déchets dangereux ne doivent pas être mélangés entre eux, car cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion des déchets à long terme. Les déchets dangereux doivent être gérés de façon responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux doivent prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution ou de dommage aux personnes et aux animaux. Se référer au fabricant/fournisseur pour de l'information sur la récupération et le recyclage.

Informations supplémentaires	: LWCA (Pays-Bas) : KGA catégorie 06. Déchet dangereux d'après la directive 2008/98/CE.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conforme aux règlements ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

US DOT (terrestre) : UN1030, 1,1-Difluoroéthane, 2.1, aérosol de niveau 1

ICAO/IATA (aérien) : UN1950, Aérosols, Inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (maritime) : UN1950, Aérosols, Inflammable, 2.1, Quantité limitée

Dispositions spéciales : DOT-SP 11516 : Conformément à ce permis spécial, ce produit n'est pas assujetti aux exigences d'étiquetage, à moins qu'il ne soit offert par transport aérien. Ce produit n'est pas assujetti aux exigences relatives à l'apposition de plaques. Une description d'expédition adéquate et l'inscription « DOT-SP 11516 » doivent figurer sur l'emballage extérieur.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport du DOT	: 1,1-Difluoroéthane
Dispositions spéciales DOT (49 CFR 172.102)	: DOT-SP 11516 : Conformément à ce permis spécial, ce produit n'est pas assujetti aux exigences d'étiquetage, à moins qu'il ne soit offert par transport aérien. Ce produit n'est pas assujetti aux exigences relatives à l'apposition de plaques. Une description d'expédition adéquate et l'inscription « DOT-SP 11516 » doivent figurer sur l'emballage extérieur.
Exceptions pour l'emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 306
Emballage de produits non en vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 304
Emballage de produits en vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 314;315

14.3. Informations supplémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

Précautions spéciales de transport : DOT-SP 11516 : Conformément à ce permis spécial, ce produit n'est pas assujetti aux exigences d'étiquetage, à moins qu'il ne soit offert par transport aérien. Ce produit n'est pas assujetti aux exigences relatives à l'apposition de plaques. Une description d'expédition adéquate et l'inscription « DOT-SP 11516 » doivent figurer sur l'emballage extérieur.

Transport terrestre

Classe (ADR) : 2 - Gaz

Numéro d'identification du danger (n° Kemler) 23

Code de classification (ADR) : 2F

Informations supplémentaires : TMD Canada : Un certificat d'équivalence SU 9211 a été accordé à AVW inc. (ren. 1) par la SSTC et la direction générale du TMD afin d'offrir du transport par voies terrestre, ferroviaire et maritime.

Transport aérien

Limitations quantitatives DOT Avion/train de passagers : Interdit (49 CFR 173.27)

Limitations quantitatives DOT Avion cargo seulement (49.CFR 175.75) : 150 kg

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation fédérale américaine

R152A (75-37-6)

Classes de danger SARA section 311/312 : Risque d'incendie
Risque d'un relâchement soudain de pression
Risque immédiat (aigu) pour la santé

15.2. Réglementation internationale

CANADA

R152A (75-37-6)

Classification du SIMDUT : Catégorie A - Gaz comprimés
Catégorie B Division 1 – Aérosol inflammable

NOUVELLE-ZÉLANDE

Loi HSNO Classe de danger : 2.1.2A

UN1030, 1,1-Difluoroéthane, R152A inflammable, Gaz qui ne sont pas autrement dangereux.

Réglementation de l'UE

Aucune information supplémentaire disponible

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflam. 1 H220 Gaz sous pression

Pour le texte complet des phrases H (mentions de danger), voir la section 16.

Classification selon la Directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/EC [DPD] F+;
R12

Pour le texte complet des phrases R (mentions de risque), voir la section 16.

15.2.2. Réglementation nationale

Aucune information supplémentaire disponible

15.3. Réglementation nationale américaine
R152A (75-37-6)

Règlements nationaux ou locaux	É.-U. - New Jersey - Liste des matières dangereuses Right to Know. É.-U. - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know) É.-U. - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know)

SECTION 16 : Autres informations

Avis de non-responsabilité : Les informations et recommandations contenues dans le présent document sont fondées sur des essais qui sont considérés comme fiables. Toutefois, le fabricant/distributeur de ce produit ne garantit pas leur exactitude ou leur exhaustivité ET AUCUNE DE CES INFORMATIONS NE CONSTITUE UNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE QUANT À LA SÉCURITÉ DES BIENS, À LA QUALITÉ MARCHANDE DES BIENS OU À L'ADAPTATION DES BIENS À UN USAGE PARTICULIER. Un ajustement peut être requis pour se conformer aux conditions d'utilisation. Le fabricant/distributeur n'assume aucune responsabilité pour les résultats obtenus ou pour des dommages accessoires ou indirects, incluant les pertes de profits résultant de l'utilisation de ces données. Aucune garantie implicite ou explicite n'est accordée contre la violation de tout brevet, droit d'auteur ou marque déposée.